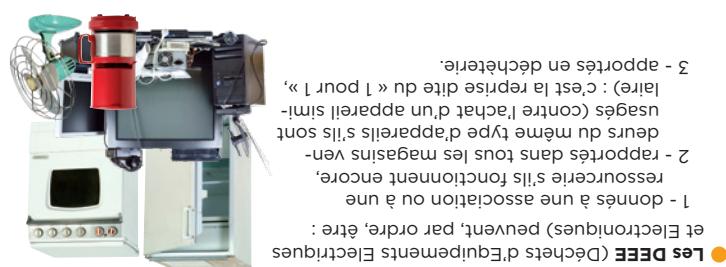


ROYBON - Route de Montfalcon - T. 04 74 20 86 73
SAINTE-ETIENNE DE SAINT-GEORIS - Route de la Frette - T. 04 74 20 86 73
SAINT-JEAN DE BOURNAY - Lieudit « Le Repousu » - T. 04 74 20 86 73
VIRYVILLE - Route de Marcellises - T. 04 74 20 86 73
RECYCLERIE : Autrans-Méaudre en Vercors et Villard de Lans - T. 04 76 95 62 01
RESSOURCE BIÈVRE-VALLOIRE :
• Beurepaire - 61, rue de la République - T. 04 27 69 00 62
• Saint-Pierre de Bressieux - T. 04 27 69 00 62
• Beaujolais - 61, rue de la République - T. 04 26 05 63 65
• Saintrémy - 61, rue de la République - T. 04 27 69 00 62
• Montseveroux - Route de la Vareze - T. 04 74 84 67 29
• La Côte-Saint-André - Chemin des Charpillotes - T. 04 74 20 86 73
• Chabons - Route de Lens Lestang - T. 04 76 06 10 94
• Béaurépaire - Chemin des Blaches - T. 04 76 06 10 94
• Appreté - La Condamine - ZA Bièvre Dauhine - T. 04 76 06 10 94
• Nantoin - Les Grandes Terres - T. 04 74 20 86 73

LA CÔTE-SAINTE-ANDRÉ - Chemin des Charpillotes - T. 04 74 20 86 73
CHABONS - Route de Lens Lestang - T. 04 76 06 10 94
BÉAURÉPARE - Chemin des Blaches - T. 04 76 06 10 94
BÉAURÉPARE - La Condamine - ZA Bièvre Dauhine - T. 04 76 06 10 94
RISQUES INFECTIONNÉS ET LES DASSRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectionnés) doivent être rapportés en pharmacie.
LES MÉDICATIONS ET LES DASSRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectionnés) doivent être rapportés en pharmacie.
LES DÉCHETS VERTS, GRAVATS, ENCOMBRANTS ET PRODUITS TOXIQUES doivent être portés en déchèterie.
LES DÉCHETS DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Electroniques) doivent être rapportés en déchèterie.
LES AUTRES DÉCHETS doivent être rapportés en déchèterie.

LES DÉCHETRIES ET RESSOURCES

- Les vêtements, articles de maroquinerie (sacs, ceintures, chaussures, linges de maison (couvertures, serviettes, couettes...), chaussures, sont à déposer dans des sacs fermés dans les bennes installées sur le territoire du SMICOM).
- Les cartouches d'encre et les piles usagées sont à déposer dans les bennes de collecte (magasins, mairies, écoles, déchèteries).
- Les ampoules basse consommation et les néons doivent être rapportés en déchèterie.



LES AUTRES DÉCHETS

OUI AU TRI !

LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS



- Inutile de laver les emballages !
- Aplatissez-les
- Bien les vider



Toutes les bouteilles en plastique

Tous les pots, boîtes et tubes en plastique



Toutes les barquettes et tous les films



Tous les aérosols, bouteilles, boîtes, tubes et petits emballages en métal



Toutes les briques alimentaires



Tous les emballages en carton

**Déposez-les EN VRAC,
pas en sac !**



Les journaux et magazines



Les prospectus et publicités



Les catalogues



Les enveloppes, courriers,
lettres et feuilles



Les cahiers et livres

Bien retirer le film plastique entourant certaines revues



NE PAS METTRE :



Ordures ménagères



Chaussures et textiles



Objets divers en plastique



Mouchoirs en papier,
essuie-tout,
couches-culottes



Papiers gras et sales



Gros cartons



Emballages avec des restes de nourriture

LE VERRE



- Pas de couvercle ni de bouchon
- Bien les vider



Les pots, bocaux et flacons en verre



Les bouteilles en verre



NE PAS METTRE :



Vaisselle cassée



Ampoules et néons



Pots de fleurs

LE COMPOST



- Bien mélanger et diversifier les matières



Les épluchures et restes de fruits et légumes



Les coquilles d'œufs et de noix écrasées



Les filtres et marc de café, thé en vrac et sachets de thé



feuilles fanées, feuilles et déchets de jardin

